

The background of the cover is a photograph of a waterfall cascading over a layered rock cliff. The top of the cliff is covered in a dense forest of green trees. The waterfall is in the foreground, with the water appearing blurred as it flows down. The sky is a pale, clear blue.

LONVIA

CAPITAL

**RAPPORT ENGAGEMENT
ACTIONNARIAL**

JUIN 2024

Politique d'engagement et de vote

Dialogue avec les sociétés détenues

L'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL rencontre régulièrement les représentants des entreprises détenues au sein des fonds gérés. Ce dialogue est un élément clé et peut s'inscrire dans le cadre du suivi des entreprises et des émetteurs ou intervenir en réponse à une montée de certaines préoccupations. Par exemple, en cas de controverses sur la société, LONVIA CAPITAL pourra renforcer le dialogue avec la société afin de faire progresser leurs pratiques. L'engagement intervient tout au long de la vie d'un investissement.

Le dialogue avec les entreprises permet de connaître la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants. Les gérants dialoguent avec les sociétés et les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, ainsi que l'allocation du capital notamment. LONVIA CAPITAL s'efforce de comprendre l'approche adoptée par la direction des entreprises et des émetteurs afin d'évaluer leur capacité managériale. Cependant, certains indicateurs, notamment ceux concernant la gouvernance des sociétés ou les controverses, sont évalués en continu au gré des informations publiques. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact important qui sera pris en compte dans l'analyse de la société.

Enfin, le dialogue avec les entreprises permet également de mieux connaître les entreprises et d'affiner les notations ESG opérées, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques auprès des entreprises rencontrées. Nous encourageons les entreprises à placer les enjeux ESG au cœur de leur stratégie et à plus de transparence sur les moyens mis en place et les résultats obtenus. Les interventions sont hiérarchisées en fonction de la taille des participations, de l'importance des questions concernées et de l'exposition globale à ces questions. Le dialogue actionnarial se fait par le biais de réunions, de conférences téléphoniques et de correspondances.

Suivi des controverses

Tous les mois, lors du comité d'Investissement, l'équipe de gestion analyse les données de controverse des émetteurs. Cette analyse tient compte des objectifs affichés par le management et des actions mises en place pour les atteindre. Les émetteurs qui vont l'objet de controverse de niveau 3 ou plus sont placés sur une liste de surveillance. En cas d'amélioration, le comité d'investissement pourra décider de sortir l'émetteur de la liste de surveillance. Après une période de 6 mois, en cas de stabilité ou de dégradation des pratiques de la société (controverse encore classée en niveau 3 ou 4) ou lorsque les actions correctives mises en place par la société n'ont pas été suffisantes, le comité d'investissement pourra décider d'exclure l'émetteur des fonds LONVIA. Dans tous les cas, la liquidation d'une valeur en portefeuille pour des raisons de note de controverse se fera dans le meilleur intérêt des porteurs de parts. Ce suivi des controverses récurrentes et identifiées n'est pas exclusif des controverses pouvant survenir à tout moment et susceptibles de faire l'objet d'une réunion de crise en fonction de l'actualité des sociétés.

Exercice des droits de vote

LONVIA CAPITAL exerce ses droits de vote en toutes circonstances, quelle que soit la nationalité des sociétés ou la taille de sa position. LONVIA CAPITAL a pour principes :

- D'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, dans le respect du règlement des OPCVM/FIA et des règles de gestion des conflits d'intérêts applicables,
- De veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires
- Et que ces informations soient communiquées dans des délais suffisants en application du
- Droit de communication de l'actionnaire,
- De veiller au maintien des pouvoirs de l'Assemblée Générale.

Dans le respect de ces principes, LONVIA CAPITAL examine au cas par cas les votes sur les résolutions soumises aux assemblées générales et notamment :

- Les décisions qui entraînent une modification des statuts,
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- La nomination et la révocation des organes sociaux,
- Les conventions dites réglementées,
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes.

La mise en œuvre de la procédure d'exercice des droits de vote de LONVIA CAPITAL s'appuie sur la surveillance et l'analyse des résolutions qui sont proposées lors des Assemblées Générales d'actionnaires, en application des principes de base de la bonne gouvernance, ci-dessous mentionnés :

- La surveillance du respect des droits statutaires des actionnaires (application du principe « une action, une voix »),
- La surveillance de la qualité et des pouvoirs des membres du conseil d'administration ou de surveillance (application des principes de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil),
- La surveillance de la rémunération des dirigeants et, d'une manière générale, la vérification du caractère approprié et proportionné de l'association des dirigeants et des salariés au capital (application des principes de transparence et d'équité des rémunérations), la surveillance de l'affectation du résultat et de l'utilisation des fonds propres (application du principe de « gestion raisonnée » des fonds propres dont la rémunération Cash des dirigeants),
- L'approbation des comptes, de la gestion, des conventions réglementées et du renouvellement des Commissaires aux Comptes (application des principes d'intégrité des comptes, de la qualité de la communication, et de limitation des situations de conflits d'intérêts lors du renouvellement des mandats des CAC),
- L'analyse des développements stratégiques et des opérations en capital (qui doivent être justifiées et équilibrées et respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire) telles que les programmes de rachat d'actions ou d'émission d'actions nouvelles, ainsi que toutes les diverses propositions qui peuvent être soumises aux actionnaires (jetons de présence, autres modifications statutaires, etc.).

Recours à des services de conseillers de vote

Afin de les accompagner dans leur décision, la Société de Gestion peut avoir recours, le cas échéant, aux recommandations de l'AFG et s'appuie notamment sur les informations et les analyses fournies par ISS – Institutional Shareholder Services. Le prestataire étudie les résolutions au regard de la présente politique de vote incluant les lignes directrices de sa politique intitulée «Sustainability Policy».

L'équipe de gestion a défini avec ISS Proxy, une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de LONVIA CAPITAL. Ainsi, la décision de vote appartient à LONVIA CAPITAL et est appliquée conformément à ses critères. Les résolutions sont analysées par le gérant plus particulièrement en charge du suivi de la société concernée et par le RCCI. Ils veillent à identifier les aspects défavorables aux intérêts de la société ou des actionnaires minoritaires.

De manière générale, la politique de durabilité d'ISS prendra comme cadre de référence des initiatives liées au développement durable internationalement reconnues telles que l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI), le Pacte mondial des Nations Unies, le Global Reporting Initiative (GRI), les principes du carbone, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les directives environnementales et sociales de l'Union européenne. Par exemple, cette politique soutient en général des résolutions qui promeuvent :

- Une meilleure publication des politiques environnementales en place, y compris les mesures de lutte contre le changement climatique et notamment les éléments favorisant une comptabilisation de l'empreinte carbone.
- Une plus grande transparence des politiques sociales telles que celles concernant la discrimination sur le lieu de travail et les efforts de diversification des conseils d'administration, les droits de l'homme et le respect des normes / codes de conduite en matière de droits de l'homme / du travail ; etc.
- La publication de rapports sur les pratiques durables, y compris le recyclage, l'approvisionnement en bois, l'utilisation de l'eau, les opérations dans des zones sensibles ou protégées, l'efficacité énergétique / les énergies renouvelables et l'intégration de mesures de performance liées au développement durable dans la rémunération des dirigeants.

Il est néanmoins précisé que la Société de Gestion reste libre de la décision de vote. LONVIA CAPITAL est en permanence guidée par le seul intérêt des porteurs ou des mandants dont il assure la gestion, à l'exclusion de toute autre considération.

Compte-rendu des votes importants

LONVIA CAPITAL exerce ses droits de vote en toutes circonstances, quelle que soit la nationalité des sociétés ou la taille de sa position. Afin de les accompagner dans leur décision, la Société de Gestion peut avoir recours, le cas échéant, aux recommandations de l'AFG et s'appuie notamment sur les informations et les analyses fournies par ISS. L'équipe de gestion a défini avec ISS Proxy, une politique de vote cohérente avec les critères ESG et les valeurs de LONVIA CAPITAL. Ainsi, la décision de vote appartient à LONVIA CAPITAL et est appliquée conformément à ses critères. De manière générale, la politique de durabilité d'ISS prendra comme cadre de référence des initiatives liées au développement durable internationalement reconnues telles que l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI), le Pacte mondial des Nations Unies, le Global Reporting Initiative (GRI), les principes du carbone, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les directives environnementales et sociales de l'Union européenne. Sur l'exercice 2023, LONVIA CAPITAL a participé à **plus de 90 assemblées générales** et voté sur **plus de 1500 résolutions**.

Par ailleurs, l'équipe de gestion a échangé avec **plus de 300 entreprises** sur l'ensemble de l'année 2023. Ce dialogue avec les entreprises permet d'affiner les notations ESG opérées, mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques auprès des entreprises rencontrées. Nous encourageons les entreprises à placer les enjeux ESG au cœur de leur stratégie et à plus de transparence sur les moyens mis en place et les résultats obtenus.

Quelques exemples de votes importants sur l'année 2023 :

- QT Group : Vote contre des nominations au conseil d'administration par manque de diversité
- ATOSS Software : Vote contre des nominations au conseil d'administration par manque de diversité
- Nemetschek : Vote contre des nominations au conseil d'administration par manque de membres indépendants
- CompuGroup Medical : Vote contre la politique de rémunération

Les questions posées par l'équipe de gestion de LONVIA Capital aux équipes dirigeantes des sociétés présentent dans les fonds, ont contribué, avec nos votes, à l'amélioration des pratiques ESG. Rappelons néanmoins que nous détenons des participations minoritaires dans nos sociétés, ce qui limite l'impact direct que nous pouvons avoir sur la gestion de nos sociétés.

Pour nos 3 fonds, on peut citer les améliorations suivantes :

- Empreinte carbone : Baisse de -18,5%
- Empreinte environnementale : Baisse de -5,5%
- Pourcentage de directeurs indépendants au CA : Hausse de +2,7%
- Pourcentage de femmes au CA : Hausse de +8,1%
- Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU : Hausse de 57,4%

Nous constatons une meilleure prise en compte des enjeux ESG par nos sociétés, sous l'effet combiné de la pression des actionnaires, des évolutions réglementaires et des autres parties-prenantes. Nous allons pour 2024 engager directement certaines sociétés par courrier afin de renforcer notre action pour améliorer leurs pratiques

LONVIA

CAPITAL

LONVIA CAPITAL
9 Avenue de l'Opéra
75001 Paris

contact@lonvia.com

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-20000019

Ce document ne présente pas de caractère contractuel. Les informations sont fournies à partir des meilleures sources en notre possession. Pour plus d'informations sur l'offre présentée ainsi que sur les frais, nous vous invitons à contacter la société de gestion ou à contacter votre interlocuteur habituel.